

# DOSSIER D'INSCRIPTION 2016 / 2017



- RESTAURANT SCOLAIRE
- TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRES
- ÉTUDES SURVEILLÉES
- ACCUEIL DE LOISIRS - 4/11 Ans
- ALSH : TAP (15h30 / 16h45 : lundi - jeudi)

**NOM et PRÉNOM enfant 1 :** \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_  
Groupe scolaire : \_\_\_\_\_

**NOM et PRÉNOM enfant 2 :** \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_  
Groupe scolaire : \_\_\_\_\_

**NOM et PRÉNOM enfant 3 :** \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_  
Groupe scolaire : \_\_\_\_\_

Un des enfants fait-il l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé **Alimentaire** (P.A.I.) ?  OUI  NON  
Si oui Prénom(s) de(s) enfant(s) concerné(s) : \_\_\_\_\_

**NOM et PRÉNOM des Responsables légaux :**

---

**SITUATION FAMILIALE :**

MARIÉ[E] ou PACSÉ[E]<sup>1</sup>  DIVORCÉ[E]<sup>2</sup>

VIE MARITALE<sup>1</sup>  CÉLIBATAIRE

REVENU(S) DU FOYER : MONSIEUR et MADAME  MONSIEUR ou MADAME

<sup>1</sup> Les personnes vivant sous le même toit sont tenues de fournir leurs avis d'imposition 2014 (revenus 2013)  
<sup>2</sup> Fournir le jugement de divorce ou le livret de famille avec la mention du divorce

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-Mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_

N° ALLOCATAIRE (CAF) - OBLIGATOIRE

**RÉGIME D'AFFILIATION POUR L'ENFANT :**

RÉGIME GÉNÉRAL

M.S.A

---

**AUTRES :**

EDF  GDF  SNCF  RATP

**EMPLOYEURS (OBLIGATOIRE)**

Profession du Père : \_\_\_\_\_ Profession de la Mère : \_\_\_\_\_  
*(ou Conjoint)* *(ou Conjoint(e))*

Nom et adresse de l'employeur : \_\_\_\_\_ Nom et adresse de l'employeur : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_



# ACCUEIL DE LOISIRS 4 – 11 ans

Service ENFANCE-JEUNESSE  
04.73.83.63.99  
06.88.20.36.82

RÈGLEMENT INTÉRIEUR  
ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017

## Article I – DÉFINITION

L'Accueil de Loisirs de LEMPDES, est une entité éducative habilitée et mise en place par le Service Enfance - Jeunesse de notre Commune, pour accueillir des enfants de 4 à 11 ans, pendant leurs loisirs.

## Article II - PRÉAMBULE

L'idée maîtresse a été d'accueillir des enfants de 4 à 11 ans dans une structure leur permettant de suivre des activités éducatives et de loisirs adaptées à leur âge.

Le fonctionnement de cet accueil est réalisé avec le concours technique et financier de la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme.

Cet accueil reçoit l'agrément de la Direction Départementale de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et l'accord du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile.

Le fonctionnement financier du Centre repose sur le partenariat : parents, Municipalité, Caisse d'Allocations Familiales. Ce dernier organisme participe aux frais de fonctionnement notamment par le biais du "Contrat Enfance – Jeunesse ».

## Article III - CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

L'Accueil de Loisirs de LEMPDES s'adresse aux enfants scolarisés sur la Commune ou résidant dans la Commune, ainsi qu'aux personnes et usagers qui, bien que non domiciliés sur la Commune, sont contribuables à Lempdes au regard de la taxe sur le foncier bâti.

**Sont admis** : les enfants de 4 ans révolus à 11 ans.

## Article IV - HORAIRES ET LIEUX D'ACCUEIL

### « ACCUEIL DE LOISIRS » de 4 ans révolus à 11 ans Accueil : École Maternelle « Gandaillet » 2016

**Horaires** : pendant la période scolaire, les **mercredis** de 11H30 à 18H30 et pendant les **petites vacances scolaires** de 7H30 à 18H30 (sauf samedi, dimanche et jours fériés)

<b>Vacances de la Toussaint :</b>	Mercredi 19 Octobre 2016 après midi au Mercredi 02 Novembre 2016 inclus
<b>Vacances de Noël :</b>	Lundi 19, Mardi 20, Mercredi 21, Jeudi 22 et Vendredi 23 Décembre 2016
<b>Fermeture du Lundi 26 Décembre au Lundi 2 Janvier 2017 inclus</b>	
<b>Vacances d'Hiver :</b>	Lundi 20 Février 2017 au Vendredi 03 Mars 2017
<b>Vacances de Printemps :</b>	Mardi 18 Avril 2017 au Vendredi 28 Avril 2017

**Inscriptions** : Afin d'optimiser la qualité de l'encadrement, les inscriptions se prennent au mois. Les programmes seront mis sur le site de la ville de Lempdes à partir du 25 de chaque mois. Bien respecter la date d'inscription, les enfants peuvent être accueillis dans la limite des places disponibles.

**Possibilité d'accueillir les enfants :**

PETITES VACANCES SCOLAIRES					PÉRIODE SCOLAIRE « les mercredis »	
Option n° 1 *	Option n° 2	Option n° 3	Option n° 4	Option n° 5	Option n° 4	Option n° 5
7 H 30 à 12 H 00	7 H 30 à 13 H 30	7 H 30 à 18 H 30	11 H 30 à 18 H 30	13 H 30 à 18 H 30	11 H 30 à 18 H 30	13 H 30 à 18 H 30

\* Les enfants inscrits en option n° 1 doivent impérativement être récupérés entre 11h 30 et 12 heures.

### FONCTIONNEMENT SUR LA JOURNÉE

PETITES VACANCES SCOLAIRES		PÉRIODE SCOLAIRE « les mercredis »	
7 H 30 – 9 H 00	Garderie		
9 H 00 – 12 H 00	Petit déjeuner / Activités	11 H 30 – 12 H 00	Répartition des enfants + transport
12 H 00 – 13 H 30	Repas	12 H 00 – 13 H 30	Repas
13 H 30 – 14 H 00	Accueil des enfants inscrits pour l'après-midi	13 H 30 – 14 H 00	Accueil des enfants inscrits pour l'après-midi
14 H 00 – 17 H 00	Activités	14 H 00 – 17 H 00	Activités
17 H 00 – 18 H 30	Garderie	17 H 00 – 18 H 30	Garderie

**IMPORTANT** : Aucun départ en dehors des heures prévues ne sera autorisé, sauf en cas de circonstances exceptionnelles que le responsable se réserve le droit d'examiner. Toutefois les départs pour cause d'activités telles que l'école de musique, l'U.S.E.P. ou divers entraînements seront facilités, sous la responsabilité des parents et après en avoir averti par écrit les responsables. Un accueil est mis en place après L'USEP à partir de 16h30 à l'ALSH.

**Toute inscription sera facturée, sauf pour des raisons médicales et raisons professionnelles  
(La présentation d'un certificat médical est OBLIGATOIRE - à fournir impérativement avant le 1<sup>er</sup> du mois suivant)**

**Article V - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES D'ACCUEIL et de FRÉQUENTATION**

Si un enfant n'est pas pris en charge par sa famille à la fermeture de l'Accueil, il sera conduit à la Police Nationale de Courmon. Tout enfant "**oublié**" après **19 heures sera EXCLU** de l'Accueil de Loisirs.

Les enfants ne peuvent être remis qu'aux parents qui les ont confiés ou à des personnes expressément désignées par eux.

En cas d'empêchement des parents, la personne déléguée devra produire une autorisation écrite portant son nom et son adresse, et si elle n'est pas connue, devra justifier de son identité. Mention en sera faite au registre d'accueil.

Les parents voudront bien veiller à ce que leurs enfants n'apportent pas au Centre des objets pouvant présenter un danger pour lui et les autres enfants, ni d'objets de valeur (bijoux, argent, etc...).

**LA MAIRIE DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE  
OU DE VOL D'OBJETS DE VALEUR.**

**Article VI - DISPOSITIONS SANITAIRES, HYGIÈNE**

Pour être admis, les enfants doivent être en bonne santé et à jour des vaccinations obligatoires telles que celles exigées en milieu scolaire.

Si pendant les heures de présence de l'Accueil, un enfant présente des signes pathologiques, les parents seront avisés et tenus de consulter leur médecin traitant.

Les délais d'éviction prévus par les textes sont appliqués aux enfants atteints d'une maladie contagieuse.

En cas d'accident survenu durant l'activité, les parents seront informés immédiatement. Cependant, en cas d'impossibilité de les joindre immédiatement, le responsable prendra des mesures d'urgence qu'il jugera nécessaire.

**Article VII - DISCIPLINE**

En cas de non-respect du règlement, d'indiscipline, de vol, de bris volontaire de matériel, les responsables se réservent le droit d'exclure un enfant temporairement ou définitivement.

**Article VIII - INSCRIPTION**

L'inscription s'effectuera au moyen des formulaires, remplis par les parents indiquant notamment leurs coordonnées téléphoniques, celles du médecin traitant ainsi que la conduite à tenir en cas d'urgence.

**L'assurance extra-scolaire est obligatoire.**

Les parents devront en outre justifier de leur qualité d'allocataire ou présenter une attestation du régime particulier que versent les allocations familiales.

- Tout changement d'adresse, ou de numéro de téléphone devra être signalé immédiatement par les parents.
- Toute inscription vaut acceptation du présent règlement de la part des parents.
- Tout enfant non inscrit ne sera pas accepté. Aucune exception ne sera admise.
- Les parents doivent fournir une photo d'identité récente de l'enfant.

**Article IX - TARIFS**

Les tarifs, établis en fonction des ressources des parents, sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

**Article X - LITIGES**

Toute question non prévue par le présent règlement intérieur sera réglée par l'autorité municipale après avis du Responsable.

Le Maire,

**HENRI GISSELBRECHT**

# PIÈCES À FOURNIR

	Études Surveillées	Temps d'Accueil Périscolaire	Restaurant Scolaire	Accueil de Loisirs 4/11 ans (A.L.S.H.)	ALSH : TAP (15h30/ 16h45)	Cadre réservé MAIRIE
<b>Attestation de paiement CAF 2016</b> <i><b>Obligatoire</b> (à sortir sur internet - doit être récente)</i>  <b>Et</b> <b>L'avis d'imposition 2015.</b> (revenus 2014)			X			
<b>Justificatif de domicile récent</b> (daté de -3 mois) ( Facture EDF/Téléphone...)						
<b>Assurance activité extra-scolaire 2016/2017</b>						
<b>Fiche d'inscription 2016/2017</b>						
<b>Fiche de renseignement enfant 2016/2017</b>						
<b>Photocopie de l'attestation carte vitale des parents</b>						

La Mairie se réserve le droit de demander  
des pièces complémentaires pour constituer le dossier

# PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

## (P A I)

### **INDICATIONS :**

En attente du bilan pour la mise en place d'un nouveau Projet d'Accueil Individualisé alimentaire avec le médecin scolaire, un panier repas est fourni obligatoirement par les responsables légaux.

En cas de refus, la municipalité se réserve le droit de ne pas accueillir l'enfant sur le temps de restauration en attente de la mise en place du nouveau PAI.

Pour les enfants bénéficiant d'un P.A.I en 2015/2016, nous vous informons que ce protocole est valide jusqu'à la reconduction de ce PAI pour 2016/2017 par le médecin scolaire.

**En fonction de la gravité de l'allergie alimentaire et de l'organisation de la restauration collective, la municipalité se réserve le droit de demander un panier repas même si le médecin scolaire ne le préconise pas.**

Les responsables légaux devront fournir une photo de l'enfant lors de l'inscription périscolaire.

Je soussigné(e) ....., Responsable légal de(s) l'enfant(s) .....,  
déclare avoir pris connaissance et approuve les informations concernant les projets d'Accueils Individualisés de la ville de Lempdes.

Signature



## FICHE DE RENSEIGNEMENTS / RENTRÉE SCOLAIRE 2016-2017

### Personnes à appeler en cas d'urgence

NOM: .....

PRENOM: .....

DATE DE NAISSANCE: .....

Nom et N° de Tél du Père : .....

Nom et N° de Tél de la Mère : .....

Garçon

Fille

### 1/ VACCINATIONS

- Fournir une photocopie des vaccins à jour ( carnet de santé)

### 2/ RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Nom, adresse et téléphone du médecin de famille :

.....  
.....

#### Renseignements médicaux :

- Allergies ( Confirmées ou certifiées par votre médecin traitant ou allergologue ) : .....

- Asthme( Confirmé ou certifié par votre médecin traitant ou allergologue) : .....

- Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : OUI  NON

Si oui, merci de fournir celui de l'année 2015/2016 pour les enfants ne fréquentant pas les écoles lempdaïses l'année précédente

FOURNIR UNE PHOTO POUR LES ENFANTS DISPOSANT D'UN P.A.I.

#### Dispositions alimentaires :

Repas sans porc

- Allergie à un aliment( Confirmée ou certifiée par votre médecin traitant ou allergologue) :

.....  
.....

- Projet d'Accueil Individualisé alimentaire : OUI  NON

Si oui, merci de fournir celui de l'année 2015/2016 pour les enfants ne fréquentant pas les écoles lempdaïses

FOURNIR UNE PHOTO POUR LES ENFANTS DISPOSANT D'UN P.A.I.

Attention aucun médicament ne sera administré à l'enfant par le personnel en l'absence de PAI !!!!!

#### Observations particulières ( hospitalisation / maladies chroniques / ports de lunettes / précautions à prendre ) :

.....  
.....  
.....

Je soussigné(e), ....., responsable légal(e) de l'enfant, déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : .....

Signature

FICHE D'INSCRIPTION

ENFANT(S) NOM + PRÉNOM	ÉCOLE(S)	ENSEIGNANT(S)	CLASSES	INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES					
				PRESTATIONS FACTURÉES					
				ACCUEIL DE LOISIRS (4-11 ans)	RESTAURANT SCOLAIRE (1)	ACCUEIL (2)			ÉTUDES SURVEILLÉES (3)
Matin	Mercredi 11h30-12h30	Soir							

- (1) Pour les enfants en PAI Alimentaire, le prix du repas sera minoré de 50 %
- (1) Facturation restauration : 2 repas minimum par semaine (hors mercredi)
- (2) L'Accueil est réservé pour les enfants dont les deux parents travaillent
- (3) A partir du CP les enfants passent en études surveillées le soir

- J'autorise mon enfant à rentrer seul : OUI
- Je viendrai chercher mon enfant à la sortie des activités périscolaires OUI
- J'autorise mon enfant à être filmé ou photographié pour une utilisation comme support de communication (site Internet de la ville, Lempdes Info, La Montagne). OUI

Nom, prénom, adresse des parents : ..... ..... ..... .....	Tél. fixe du père	Tél. fixe de la mère
	.....	.....
	Tél. du travail du père	Tél. du travail de la mère
	.....	.....
.....	Portable du père	Portable de la mère
.....	.....	.....

Personnes désignées pour récupérer l'enfant (hors parents) Nom, prénom, adresse et téléphone :  
 .....  
 .....  
 .....

Je soussigné(e) Mme, M. .... Reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur des activités périscolaires et m'engage à le respecter.

Cadre Réserve à l'Administration (ne rien inscrire)

Le : .....  
 Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

QF :	
TRANCHE :	TARIF :
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI (Tarif Lempdais) :	Oui
	Non